



Rigueur

Intégrité

Solidarité

Engagement

Parcelle
9 septembre 2024
Ferme L & M Thomas



Table des matières

- Faits saillants 3
- Notre conseil d'administration 4
- Mot du président 5
- Portrait des membres 7
- Implications des administrateurs 8
- Notre équipe de direction 10
- Rapport de gestion 11
- Situation financière 14
- Réalisations de 2024 47
- Une équipe qui se démarque 48
- Vie associative 50
- Responsabilité sociale d'entreprise 52



4, rang Saint-André,
Napierville, Québec, J0J 1L0
450 245-3308 | communication@uniag.coop



FAITS SAILLANTS



NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION



HUGO LANDRY
MRC Haut-Richelieu et MRC Roussillon
Président
Production laitière et grandes cultures
Hugo.Landry@uniag.coop



JENNA SOESBERGEN
MRC Haut-St-Laurent
Vice-Présidente
Production laitière et grandes cultures
Jenna.Soesbergen@uniag.coop



JEAN-PIERRE LAVIGNE
Ontario
Vice-Président
Production laitière et grandes cultures
Jean-Pierre.Lavigne@uniag.coop



JEAN BISSONNETTE
MRC Vaudreuil-Soulanges
Production laitière et grandes cultures
Jean.Bissonnette@uniag.coop



ALISON BROSSÉAU, Agr.
MRC Jardins-de-Napierville
Grandes cultures et acériculture
Alison.Brosseau@uniag.coop



MANON PERRAS
Non sectoriel
Production laitière et grandes cultures
Manon.Perras@uniag.coop



GABRIEL VAN WINDEN, Agr.
Maraîcher
Production maraîchère
Gabriel.VanWinden@uniag.coop



MARC QUESNEL
Ontario
Production laitière et grandes cultures
Marc.Quesnel@uniag.coop



SYLVAIN BRAULT
MRC Beauharnois-Salaberry
Production laitière et grandes cultures
Sylvain.Brault@uniag.coop



ÉRIC GRATTON
Non sectoriel
Production laitière et grandes cultures
Eric.Gratton@uniag.coop



DANIEL GUÉRIN
MRC Jardins-de-Napierville
Production maraîchère
Daniel.Guerin@uniag.coop



Mot du président - Hugo Landry

S'adapter, innover et prospérer : La voie coopérative

Chers membres,
Chaque année, nous pourrions croire que le contexte économique et géopolitique finira par se stabiliser, mais force est de constater que les défis ne cessent d'évoluer. Dans ce monde en perpétuelle mutation, notre modèle coopératif se révèle plus pertinent que jamais. Il incarne une force de résilience et de pérennité, offrant à nos membres une stabilité précieuse dans un environnement agricole de plus en plus complexe.

Chez Uniag Coopérative, nous avons toujours misé sur la proximité et l'ancrage régional comme piliers de notre développement. Depuis notre fusion, nous avons non seulement maintenu nos magasins sur l'ensemble du territoire, mais nous avons également consolidé notre offre agricole pour répondre aux besoins diversifiés de nos membres, peu importe leur région.

Cette volonté de demeurer présents sur le terrain, au plus près des producteurs, s'est notamment traduite par l'organisation d'événements ciblés par région. Ces rencontres ne sont pas de simples moments d'échange : elles sont l'occasion de partager des connaissances, de favoriser la collaboration et de renforcer notre communauté agricole.

Mais Uniag, c'est aussi une coopérative qui s'inscrit dans une dynamique plus large. Nous sommes fiers de faire partie de la grande famille de **Sollio Groupe Coopératif**, une force nationale qui, depuis plus de 100 ans, soutient les producteurs agricoles d'ici et contribue activement au développement durable de notre secteur. Faire partie de cette alliance, c'est bénéficier d'une expertise et d'un réseau solides, capables de nous épauler face aux défis d'un marché en constante évolution.



NOS MEMBRES

Nous sommes également un acteur stratégique dans d'autres secteurs complémentaires à l'agriculture. **Norseco**, dont Uniag est propriétaire, est un joueur de premier plan dans la production et la distribution de semences maraîchères et ornementales. Grâce à cette filiale, nous renforçons notre position de leader dans le monde horticole. De plus, notre implication dans Viridis témoigne de notre engagement envers l'économie circulaire et la valorisation des matières résiduelles, des enjeux qui prennent une importance croissante dans la gestion durable des exploitations agricoles.

«Sur le plan financier, Uniag continue de démontrer sa solidité et sa capacité à générer de la valeur pour ses membres.»

ENGAGEMENT ENVERS LA RELÈVE AGRICOLE

Nous avons également poursuivi notre soutien à la **relève agricole**, conscients que l'avenir de notre coopérative repose sur les jeunes entrepreneurs. Notre **Fonds coopératif d'aide à la relève agricole**, en partenariat avec Sollio Groupe Coopératif, a permis d'accompagner plusieurs jeunes dans leurs projets, assurant ainsi la pérennité de notre mission.

Nos résultats annuels, année après année, confirment la pertinence de notre modèle et notre capacité à naviguer avec succès dans un environnement souvent imprévisible. Nos choix stratégiques et notre gestion rigoureuse nous permettent non seulement d'assurer la rentabilité de la coopérative, mais aussi de réinvestir dans nos infrastructures, nos services et notre offre afin d'améliorer continuellement ce que nous apportons à nos membres.

Évidemment, une telle réussite ne serait pas possible sans les efforts et l'engagement de nombreuses personnes. Je souhaite aussi souligner le travail et l'implication des **administrateurs du conseil**, qui consacrent temps et énergie à assurer une gouvernance rigoureuse et une vision stratégique alignée sur les intérêts des membres. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à **Sylvain Boyer, notre directeur général**, dont le leadership guide Uniag avec assurance.

Un immense merci également à **toute notre équipe d'employés**, qui travaillent chaque jour avec passion et dévouement pour faire avancer notre coopérative. Nos **partenaires d'affaires** méritent aussi notre reconnaissance, car ils nous permettent d'offrir à nos membres des produits et services de grande qualité, adaptés à leurs réalités. Et bien sûr, **merci à vous, chers membres**, pour votre confiance, votre engagement et votre participation active à la vie de votre coopérative.

Alors que nous avançons vers l'avenir, nous restons fermement ancrés dans nos valeurs coopératives et notre mission de toujours : assurer la pérennité de nos exploitations agricoles, tout en créant un impact positif et durable pour nos communautés.

Hugo Landry
Président



LES VALEURS QUI NOUS RASSEMBLENT

- Rigueur
- Intégrité
- Solidarité
- Engagement

MISSION

Uniag Coopérative, coopérative agricole performante, contribue au succès et au développement de ses membres.

VISION

Être une coopérative agricole profitable reconnue dans sa région pour la qualité et la pertinence de son équipe, de ses produits et de ses services.

IMPLICATION DES ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration d'Uniag Coopérative s'est réuni à dix reprises dans des assemblées ordinaires et à une reprise en assemblée extraordinaire dans la dernière année.



2 rencontres

Comité exécutif : M. Hugo Landry (président), Mme Jenna Soesbergen, M. Jean-Pierre Lavigne et M. Sylvain Brault

L'année 2024 a été marquée par une activité plus restreinte du comité exécutif d'Uniag Coopérative, avec peu de rencontres formelles, reflétant un contexte où les besoins stratégiques nécessitaient principalement des échanges au niveau du conseil d'administration. Toutefois, des dossiers clés ont été suivis avec rigueur, notamment la gouvernance du partenariat avec Sollio et la planification stratégique d'Uniag. Le comité a aussi joué un rôle clé dans le suivi de projets d'investissement, dans une vision de développement de la coopérative. Enfin, l'évaluation de la direction générale et du secrétariat général a confirmé la satisfaction des administrateurs face à la gestion stratégique et opérationnelle de l'organisation.

Hugo Landry, président du comité exécutif



4 rencontres

Comité audit : Mme Manon Perras (présidente), M. Sylvain Brault, Mme Alison Brosseau, M. Daniel Guérin, M. Hugo Landry et M. Jean-Pierre Lavigne

Cette année, le comité d'audit a revu la gestion des risques en ajoutant et en modifiant certains risques importants, ainsi que leurs mesures d'atténuation. Un suivi rigoureux des actions mises en place par le comité de direction au cours de l'année est revu lors de chaque rencontre du comité. Également, une politique de déboursés majeure a été élaborée. Finalement plusieurs points prévus à son plan de travail sont abordés lors de ses rencontres trimestrielles, tels que l'application de la politique de crédit, les comptes à recevoir de 120 jours, les demandes de radiations de capital et intérêts et les causes et litiges.

Le comité veille continuellement à l'intégrité de l'information financière de la coopérative et fait les recommandations nécessaires au conseil d'administration.

Mme Manon Perras, présidente du comité d'audit

En plus de son rôle d'administrateur d'Uniag Coopérative, M. Jean Bissonnette est administrateur de Sollio Groupe Coopératif. À cet effet, il a siégé à onze rencontres au cours de la dernière année.



4 rencontres

Comité gouvernance : M. Jean-Pierre Lavigne (président), M. Jean Bissonnette, M. Hugo Landry, Mme Manon Perras et M. Gabriel Van Winden

En 2024, le comité de gouvernance a concentré ses efforts sur l'amélioration continue en révisant plusieurs aspects clés de la gouvernance, tels que les rôles des vice-présidents et les documents éthiques et de déontologie. Un accent particulier a été mis sur la formation continue, notamment sur la cybersécurité et la gouvernance coopérative. Les activités de vie associative ont été un autre point majeur, avec l'organisation d'événements comme les dîners des fêtes, les parties de hockey et le Forum coopératif féminin, visant à renforcer l'engagement des membres. Enfin, le soutien à la relève a été une priorité, avec un suivi attentif des programmes comme le FCARA et le Prix Relève Sollio, et un travail constant pour encourager l'implication des jeunes dans la gouvernance coopérative.

M. Jean-Pierre Lavigne, président du comité de gouvernance



3 rencontres

Comité de protection : Mme Jenna Soesbergen (présidente), M. Éric Gratton, M. Daniel Guérin, M. Marc Quesnel et M. Hugo Landry

Au cours de l'année, le comité de protection d'Uniag Coopérative a mené diverses actions dans le domaine des ressources humaines, de l'environnement et des assurances. Il a poursuivi la mise en œuvre de son plan de travail, qui comprend désormais trois réunions statutaires par an. Le comité a examiné des dossiers importants, notamment l'évaluation de la couverture d'assurance, les suivis de réclamations, et la gestion de la santé et sécurité au travail. En matière environnementale, des efforts ont été déployés pour répondre aux exigences des programmes CAN, ANEPA et pour actualiser les mesures d'urgence des diverses installations. Plusieurs sites ont été inspectés pour assurer leur conformité et des projets d'investissements ont été évalués pour améliorer les infrastructures. Enfin, le comité a aussi poursuivi l'élaboration de politiques internes, incluant la révision des politiques de santé et sécurité et de prévention du harcèlement et de la violence.

Mme Jenna Soesbergen, présidente du comité de protection

4 rencontres

Conseil d'administration du Partenariat régional avec Sollio Agriculture : M. Hugo Landry (président), M. Sylvain Brault (observateur), M. David Arseneau, M. Simon Baillargeon, M. Casper Kaastra, M. Marc Quesnel (observateur) et Mme Jenna Soesbergen

En 2024, le conseil d'administration de notre Partenariat agricole avec Sollio Agriculture a poursuivi ses travaux dans un contexte de consolidation et d'optimisation des opérations. L'année a été marquée par la mise en œuvre de la planification stratégique, notamment avec l'amélioration des infrastructures, la révision des processus et la réduction des coûts de transport. Les résultats financiers ont montré une progression dans plusieurs secteurs, bien que certains défis persistent. Les investissements ont été un axe majeur des discussions, avec les travaux d'amélioration au centre d'engrais de Napierville ainsi que l'avancement du projet de construction d'un nouveau centre d'engrais en Ontario. Le conseil a également entériné un budget d'immobilisations pour 2024-2025, incluant l'acquisition de nouveaux équipements et véhicules. Enfin, grâce à une rigueur budgétaire et au travail des équipes, l'année s'est conclue sur une note positive, avec une vision stratégique claire pour l'année à venir.



NOTRE ÉQUIPE DE DIRECTION



Sylvain Boyer
Directeur général



Isabelle Faille, CPA
Directrice des finances
et de l'administration



Lysanne David
Directrice des communications
et secrétaire générale



Émilie Morin-Roy, Agr.
Directrice des opérations



Maude Gaillardetz, CRIA, MBA
Directrice des ressources
humaines



Marie-Philip Brisson, Agr.
Directrice des ventes,
secteur animal



Akim Soulé, Agr., MBA
Directeur des ventes,
secteur végétal



Claude Dubuc
Directeur du service
des grains



Geneviève Peintre
Directrice du secteur détail



Rapport de gestion - Sylvain Boyer

Une année de défis, une coopérative plus forte

Chers membres,

L'année qui se termine nous a rappelé, une fois de plus, l'importance de l'adaptabilité et de la solidité de notre modèle coopératif. Chez Uniag, nous avons poursuivi avec détermination notre mission d'accompagner nos membres, en leur offrant des services et des produits qui leur permettent d'atteindre les performances souhaitées, tant sur le plan technique que financier.

Nous avons fait preuve d'une gestion rigoureuse et avons su maintenir une coopérative performante et en croissance. Nos résultats sont solides et témoignent d'une entreprise en bonne santé financière, prête à relever les défis des années à venir.

Notre chiffre d'affaires consolidé atteint 221 M\$, avec un excédent d'exercice de 4,3 M\$ et un actif

qui est passé à 112,6 M\$. Vous pouvez constater les détails par secteurs dans les prochaines sections. Les diminutions de prix de plusieurs intrants comme les engrais et les grains ont eu un impact considérable sur le chiffre d'affaires, au bénéfice de nos clients. Dans ce contexte, votre coopérative démontre sa capacité à générer de la valeur tout en assurant une saine gestion de nos ressources.

Au-delà des chiffres, c'est aussi notre ancrage territorial qui fait notre force. L'acquisition de la bâtisse du dépanneur de St-Louis-de-Gonzague en juin 2024 et les investissements au centre d'engrais de Napierville sont des exemples concrets de notre volonté d'investir dans des actifs stratégiques qui garantissent notre autonomie, notre présence dans la communauté et notre souci de bien servir nos membres.



Productions animales

Dans le secteur des productions animales, les ventes atteignent 21,5 M\$, soutenues par une augmentation de 3 % des volumes d'aliments vendus. Dans un contexte où le quota laitier tend à sortir de notre région, les efforts de notre équipe à offrir un suivi de grande qualité à notre clientèle est primordial pour atteindre ces résultats. Nos outils de suivi comme Lactascan nous permettent d'accompagner nos clients dans le but de dégager une meilleure marge par kilo de quota produits et bien mesurer la performance du troupeau. D'ailleurs, nous sommes très fiers de compter parmi notre clientèle cinq fermes ayant franchi le cap de 3,0 kg/vache de gras/protéine, dont le troupeau le plus performant du réseau Sollio avec 3,53 kg/vache, soit la Ferme Nieuwenhof et Associés de Sainte-Agnès-de-Dundee qui se maintient au sommet depuis plusieurs années.

Nos gammes de produits phares, comme Goliath et Transilac, ont bien performé, et nous avons optimisé la gestion des coûts pour améliorer la rentabilité du secteur. La qualité et la disponibilité des produits demeurent au cœur de notre engagement envers nos membres. Nous mettons de plus en plus l'accent sur le développement de notre offre pour les producteurs vache-veau et le secteur équin avec des ressources dédiées à ces activités.

Productions végétales

Le secteur des productions végétales a démontré une dynamique intéressante et les ventes totales ont atteint près de 36 M\$. Dans un contexte où le prix moyen des engrais a connu une baisse importante, nous avons été en mesure d'augmenter le volume de 18 % par rapport à l'année précédente. Du côté des produits de protection des cultures, les volumes vendus ont été relativement stable par rapport à l'année 2023.

Les ventes de semences grandes cultures ont quant à elles progressé de 13 %, notamment grâce à la qualité des produits Maizex. D'ailleurs, les journées parcelles en septembre ont été un franc succès au niveau de la participation, et un excellent moment pour confirmer la qualité des produits offerts. J'ai aussi eu l'occasion de faire la visite des installations de Maizex avec un groupe de producteurs de notre territoire en août dernier dans l'Ouest ontarien pour constater l'ampleur de cette belle entreprise et le sérieux derrière la production de semence. Ce fût également l'occasion de voir l'usine de production d'engrais d'azote à libération contrôlée PurYield™ située à St-Thomas.

La présence aux champs de nos experts-conseils a été une priorité pour assurer le service à nos membres. Nous avons accueilli de nouvelles ressources dans notre équipe maraichère en cours d'année et ajouté une spécialiste dans notre département d'agroenvironnement pour mieux répondre aux besoins.

Commerce de grains

L'année 2024 aura été marquée par le retour du service de commerce de grains au sein de la coopérative. La chute du prix du maïs et du soya durant l'été 2024 a entraîné une diminution de 20 % du chiffre d'affaires de ce secteur, qui se situe à 95,9 M\$ pour des volumes transigés similaires à l'année précédente. Avec l'équipe en place depuis juin 2024, nous avons optimisé nos stratégies d'achats et de ventes, ce qui nous permet d'aborder l'avenir avec confiance.

Détail

Dans le secteur du détail, nos sept points de ventes ont enregistré un chiffre d'affaires total de 23,7 M\$, en diminution d'un peu plus de 3 % comparativement à l'exercice précédent. Le ralentissement de la construction et de la consommation s'est fait sentir sur les ventes de matériaux et produits de quincaillerie. Nous avons cependant mis l'accent sur une gestion serrée des stocks et une politique de prix adaptée aux réalités du marché pour maintenir une marge bénéficiaire intéressante. Notre station-service et dépanneur de St-Louis-de-Gonzague a connu une baisse de volume de carburant vendu, mais une croissance dans les produits complémentaires.

Nos quincailleries BMR et Agrizone jouent un rôle essentiel dans notre relation avec la communauté agricole et para-agricole. Nous sommes fiers de constater que le nombre de membres auxiliaires particuliers a presque doublé depuis les trois dernières années, pour atteindre 719, reflétant la confiance accordée à votre coopérative. Les journées Coop réalisées l'été dernier dans la majorité des points de ventes ont été de belles occasions de rencontrer les membres et en accueillir de nouveaux.

Norseco

Notre filiale Norseco, spécialisée en semences maraichères, a connu une année dynamique, marquée par une gestion rigoureuse. Les ventes ont continué leur progression pour atteindre 45,3 M\$. Une partie de l'augmentation vient de l'intégration d'un nouveau secteur de production et distribution de plantes ornementales. Chef de file du secteur horticole, l'entreprise continue de bien performer malgré une concurrence accrue. La diversification des gammes de produits et le développement des ventes en ligne illustrent notre capacité à évoluer avec le marché. La marque W.H. Perron est mise à l'avant-plan pour le secteur domestique. L'expansion de Norseco au-delà du Québec, notamment en Ontario et dans les Maritimes, a été un axe prioritaire.

Corporatif

Sur le plan administratif, nous avons poursuivi nos efforts pour optimiser les coûts. Évidemment, les taux d'intérêts élevés que nous avons connus au courant de l'année ont un impact sur nos résultats. Malgré tout, la gestion prudente de nos finances et notre approche stratégique nous permettent de maintenir une structure financière saine et résiliente.

L'année 2024 a été riche en événements et en réussites pour Uniag Coopérative et les employés ont su mettre en pratique les valeurs de la coopérative au quotidien. Au-delà de nos performances financières, c'est notre engagement envers vous, nos membres, qui a guidé chacune de nos actions. La solidarité entre les membres de chacune des équipes dans les moments cruciaux et la rigueur dans l'application de bonnes pratiques font en sorte que nous pouvons présenter des résultats intéressants. Et finalement, il va de soi que le tout se fait dans la plus grande intégrité pour maintenir une relation de confiance à long terme.

Notre vie associative prend une place importante au fil des années et nous souhaitons continuer en ce sens avec des activités variées, permettant de rejoindre différents groupes d'âges ou de producteurs. Il s'agit de moments pour prendre du bon temps et se donner des occasions de discuter de vos besoins présents et futurs.

Je suis très fier de constater aussi que notre équipe d'experts-conseils se démarque à travers le réseau de Sollio avec plusieurs nominations parmi les meilleurs lors de la rencontre annuelle l'automne dernier dans chacune des productions où Uniag est impliqué. Nous pouvons compter sur une équipe dynamique et expérimentée qui a toujours soif de formation dans le but d'être pertinent pour notre clientèle.

En terminant, je tiens à remercier notre président, Hugo Landry, ainsi que les administrateurs du conseil, pour leur engagement et leur vision. Je salue également mon équipe de direction et tous nos employés, qui travaillent sans relâche pour faire avancer notre coopérative et répondre aux attentes de nos membres. Enfin, un immense merci à vous, chers membres, car c'est grâce à votre confiance et votre engagement que nous bâtissons un modèle coopératif durable et performant.

L'avenir d'Uniag est prometteur. Avec des bases solides et une volonté de toujours mieux servir nos membres, nous abordons 2025 avec ambition et détermination. Ensemble, nous continuerons de bâtir une coopérative forte, tournée vers l'innovation et la croissance.

Sylvain Boyer
Directeur général



Rapport de l'auditeur



*Fils de Rosanna et Thomas Morin de ferme Wynsum
Meadows à la parcelle de la Ferme Delurenic.
Septembre 2024*

UNIAG COOPÉRATIVE
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 OCTOBRE 2024

Sommaire

| | |
|---|-------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 16-19 |
| Résultats consolidés | 20 |
| Réserve consolidée | 21 |
| Flux de trésorerie consolidés | 22 |
| Bilan consolidé | 23-24 |
| Notes complémentaires | 25-44 |
| Renseignements complémentaires consolidés | 45 |

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
UNIAG COOPÉRATIVE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **UNIAG COOPÉRATIVE** et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 octobre 2024, et les états consolidés des résultats, de la réserve et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 octobre 2024, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Saint-Rémi

81, Boul. Saint-Rémi, bureau 101
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : 450 454-3974
514 990-1280
Télécopieur : 450 454-7320

Saint-Constant

35, rue St-Pierre, bureau 201
Saint-Constant (Québec) J5A 2E4
Téléphone : 450 638-3337
Télécopieur : 450 638-5557

Saint-Rémi

81, Boul. Saint-Rémi, bureau 101
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : 450 454-3974
514 990-1280
Télécopieur : 450 454-7320

Saint-Constant

35, rue St-Pierre, bureau 201
Saint-Constant (Québec) J5A 2E4
Téléphone : 450 638-3337
Télécopieur : 450 638-5557

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des coopératives et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

LLG CPA inc.¹

Saint-Rémi, le 19 février 2025

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A122500

UNIAG COOPÉRATIVE
RÉSULTATS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 OCTOBRE 2024

| | 2024 | 2023 |
|--|---------------------|---------------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES (annexe A) | 221 167 523 \$ | 248 096 163 \$ |
| COÛT DES PRODUITS VENDUS (annexe B) | <u>200 523 907</u> | <u>227 527 383</u> |
| EXCÉDENT BRUT | <u>20 643 616</u> | <u>20 568 780</u> |
| FRAIS D'EXPLOITATION | | |
| Frais d'exploitation et de vente | 8 118 093 | 7 690 072 |
| Frais d'administration | 3 711 233 | 3 522 617 |
| Intérêts sur parts privilégiées | 389 198 | 339 567 |
| Intérêts sur la dette à long terme | 504 422 | 538 509 |
| Intérêts et frais bancaires | 221 729 | 299 886 |
| Revenus d'intérêts | (1 188 172) | (1 374 146) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 699 632 | 506 981 |
| Amortissement des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition | 35 377 | 15 522 |
| Amortissement de l'actif incorporel | <u>4 994</u> | <u>4 992</u> |
| | <u>12 496 506</u> | <u>11 544 000</u> |
| EXCÉDENT D'EXPLOITATION | 8 147 110 | 9 024 780 |
| AUTRES PRODUITS (CHARGES) (annexe C) | <u>(1 868 240)</u> | <u>635 270</u> |
| EXCÉDENT AVANT IMPÔTS SUR LES FILIALES | <u>6 278 870</u> | <u>9 660 050</u> |
| IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES | | |
| Exigibles | 1 901 731 | 1 956 341 |
| Futurs | <u>76 397</u> | <u>(88 177)</u> |
| | <u>1 978 128</u> | <u>1 868 164</u> |
| EXCÉDENT DE L'EXERCICE | <u>4 300 742</u> \$ | <u>7 791 886</u> \$ |
| RÉPARTITION DE L'EXERCICE AUX MEMBRES DE LA COOPÉRATIVE (Note 4) | 2 542 529 \$ | 5 812 435 \$ |
| À LA PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE | <u>1 758 213</u> | <u>1 979 451</u> |
| | <u>4 300 742</u> \$ | <u>7 791 886</u> \$ |

UNIAG COOPÉRATIVE
RÉSERVE CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 OCTOBRE 2024

| | 2024 | 2023 |
|--|----------------------|----------------------|
| SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE | 24 990 026 \$ | 22 660 943 \$ |
| Excédent de l'exercice précédent | <u>5 812 435</u> | <u>4 742 121</u> |
| | <u>30 802 461</u> | <u>27 403 064</u> |
| Ristournes de l'exercice précédent | | |
| Comptant | (1 349 186) | (1 287 046) |
| En parts sociales | (15 475) | (16 719) |
| Parts privilégiées | (1 337 875) | (1 260 706) |
| Impôts futurs liés à l'excédent de l'exercice précédent | 344 143 | 153 235 |
| Impôts exigibles liés à l'excédent de l'exercice précédent | <u>-</u> | <u>(1 802)</u> |
| | <u>(2 358 393)</u> | <u>(2 413 038)</u> |
| SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE | <u>28 444 068</u> \$ | <u>24 990 026</u> \$ |

UNIAG COOPÉRATIVE
FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 OCTOBRE 2024

| | 2024 | 2023 |
|--|----------------------|----------------------|
| ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (note 3) | | |
| Rentrées afférentes aux résultats consolidés de l'exercice | 7 018 222 \$ | 7 609 523 \$ |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement | <u>2 335 632</u> | <u>(3 676 809)</u> |
| | <u>9 353 854</u> | <u>3 932 714</u> |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisition de placements | (575) | - |
| Produit de disposition sur placement | 1 210 978 | 509 054 |
| Variation nette du billet à recevoir d'un partenariat | 2 532 952 | 1 500 000 |
| Dépôt sur acquisition d'immobilisations corporelles | - | (338 342) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (4 213 370) | (463 817) |
| Produit de la cession d'immobilisations corporelles | - | 77 635 |
| Acquisition d'actifs incorporels | <u>(5 000)</u> | <u>-</u> |
| | <u>(475 015)</u> | <u>1 284 530</u> |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | |
| Remboursement d'obligations découlant des contrats de location-acquisition | (20 323) | (13 684) |
| Emprunts à long terme | - | 300 000 |
| Remboursement de la dette à long terme | (1 692 143) | (720 408) |
| Ristournes versées | (1 349 186) | (1 287 046) |
| Émission de parts sociales et de parts privilégiées | 1 373 779 | 1 441 996 |
| Rachat de parts sociales et de parts privilégiées | (2 463 877) | (489 085) |
| Dividendes versés par la filiale aux actionnaires sans contrôle | (1 200 000) | (1 050 000) |
| Retrait des commanditaires sans contrôle | <u>(311 746)</u> | <u>(240 066)</u> |
| | <u>(5 663 496)</u> | <u>(2 058 293)</u> |
| AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | 3 215 343 | 3 158 951 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE | <u>17 059 798</u> | <u>13 900 847</u> |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE | <u>20 275 141 \$</u> | <u>17 059 798 \$</u> |

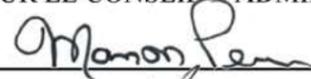
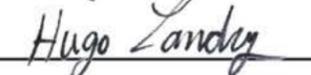
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

UNIAG COOPÉRATIVE
BILAN CONSOLIDÉ
31 OCTOBRE 2024

| | 2024 | 2023 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| ACTIF | | |
| COURT TERME | | |
| Encaisse | 20 275 141 \$ | 17 059 798 \$ |
| Débiteurs (note 5) | 26 305 231 | 21 346 586 |
| Impôts sur les bénéfices | 534 164 | - |
| Stocks (note 6) | 26 419 027 | 18 650 900 |
| Acomptes sur stocks | 556 687 | 5 000 000 |
| Frais payés d'avance | 372 750 | 320 960 |
| Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 7) | <u>3 049 767</u> | <u>1 807 150</u> |
| | 77 512 767 | 64 185 394 |
| PLACEMENTS (note 7) | 15 246 833 | 21 850 491 |
| INTÉRÊTS DANS DES PARTENARIATS (note 8) | 4 557 997 | 4 289 171 |
| DÉPÔTS SUR ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES | - | 338 342 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 9) | 11 809 675 | 7 687 427 |
| BIENS LOUÉS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 10) | 76 369 | 111 746 |
| ACTIF INCORPOREL - LOGICIEL EN DÉVELOPPEMENT | 19 974 | 19 968 |
| ÉCART D'ACQUISITION | 3 399 361 | 3 399 361 |
| IMPÔTS FUTURS (note 16) | <u>25 615</u> | <u>26 625</u> |
| | <u>112 648 591 \$</u> | <u>101 908 525 \$</u> |

| | 2024 | 2023 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| PASSIF | | |
| COURT TERME | | |
| Emprunt bancaire (note 11) | 7 500 000 \$ | 7 500 000 \$ |
| Créditeurs (note 12) | 25 768 697 | 17 920 071 |
| Créditeurs - Partenariat Agricole QMO S.E.C. | 8 392 000 | 5 459 154 |
| Revenus différés | 1 837 612 | 991 290 |
| Impôts sur les bénéfices | - | 422 749 |
| Instruments financiers dérivés (note 13) | 720 468 | 14 218 |
| Obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice (note 14) | 23 343 | 20 858 |
| Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 15) | 1 192 143 | 1 192 143 |
| Parts privilégiées rachetables au cours du prochain exercice (note 17) | <u>1 724 307</u> | <u>1 762 086</u> |
| | 47 158 570 | 35 282 569 |
| INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (note 13) | 148 885 | 32 747 |
| OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 14) | 54 739 | 77 547 |
| DETTE À LONG TERME (note 15) | 5 617 689 | 7 309 832 |
| IMPÔTS FUTURS (note 16) | <u>1 285 394</u> | <u>1 554 150</u> |
| | <u>54 265 277</u> | <u>44 256 845</u> |
| AVOIR | | |
| PARTS PRIVILÉGIÉES | 20 302 928 | 20 021 430 |
| AVOIR DES MEMBRES | | |
| Capital social (note 18) | 946 225 | 926 692 |
| SURPLUS D'APPORT | 3 | 3 |
| AVOIR DE LA COOPÉRATIVE | | |
| Excédent (note 4) | 2 542 529 | 5 812 435 |
| Réserve | <u>28 444 068</u> | <u>24 990 026</u> |
| | 52 235 753 | 51 750 586 |
| PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE | <u>6 147 561</u> | <u>5 901 094</u> |
| | <u>58 383 314</u> | <u>57 651 680</u> |
| | <u>112 648 591 \$</u> | <u>101 908 525 \$</u> |

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

 _____, administrateur
 _____, administrateur

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La coopérative, constituée en vertu de la Loi sur les coopératives et issue d'une fusion entre La Coop Uniforce et La Coop des Frontières, Coopérative Agricole, est un organisme créé en vue de procurer à ses membres des biens et services pour l'exploitation de leurs entreprises. Elle exploite des quincailleries, vend divers produits, principalement dans le domaine agricole, et commercialise les grains. Au 20 août 2020, la coopérative a adopté la dénomination sociale Uniag Coopérative.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (NCECF), à l'exception des particularités suivantes qui découlent des exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec, et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Ristournes et impôts sur l'excédent

L'excédent de l'exercice présenté à l'état des résultats consolidés est établi avant ristournes et impôts sur l'excédent. Le montant des ristournes sera établi par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. L'excédent de l'exercice, les ristournes et les impôts sur l'excédent seront inscrits à la réserve consolidée au cours du prochain exercice.

Intérêts sur les parts privilégiées

Les intérêts sur les parts privilégiées et les impôts y afférents sont comptabilisés à l'état des résultats consolidés.

États financiers consolidés

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la coopérative et de toutes ses filiales. Au moment de la consolidation, toutes les opérations intersociétés et les soldes réciproques ont été éliminés.

Les filiales de la coopérative sont les suivantes :

| Nom | Description | Pourcentage de participation |
|-----------------------|--------------------------|------------------------------|
| 9406-5299 Québec inc. | Société de gestion | 70 % |
| Norseco S.E.C. | Distributeur de semences | 73,4 % |
| 9403-1689 Québec inc. | Société de gestion | 73,4 % |

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Les produits tirés des services sont comptabilisés lorsque les services sont rendus au client à condition qu'il y ait une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix soit déterminé ou déterminable et que le recouvrement soit raisonnablement sûr.

Les rabais de volume et les escomptes de caisse consentis aux clients sont enregistrés en réduction du chiffre d'affaires au fur et à mesure que les ventes sont comptabilisées.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la valeur nette de réalisation des stocks, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la coopérative consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

La coopérative évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la coopérative qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la coopérative dans le cadre de l'opération.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

La coopérative évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur se composent des swaps de taux d'intérêts, des contrats de change et des contrats à terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la coopérative détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la coopérative détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Instruments financiers dérivés

Conformément à sa stratégie de gestion des risques, la coopérative a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de change découlant de ses transactions commerciales futures à l'étranger ainsi que les risques liés aux fluctuations du coût des grains et de taux d'intérêt sur ses dettes portant intérêt à taux variable. Les instruments financiers dérivés comprennent les contrats de change, les swaps de taux d'intérêts et les contrats à terme sur le prix.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers dérivés, non désignés à titre de couverture, sont inscrits à leur juste valeur estimative à titre d'actif ou passif, soit le montant approximatif qui peut être obtenu en règlement de ces instruments aux prix ou taux pratiqués sur le marché. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation à la fin de chaque exercice sont comptabilisés aux résultats.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût moyen est déterminé selon la méthode du coût moyen.

En ce qui concerne les stocks de semences d'une des filiales, ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût spécifique.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'achat et les autres coûts engagés pour amener les stocks à leur état et lieu actuel. Les coûts d'achat comprennent le prix d'achat, les droits d'importation et les taxes non recouvrables, de même que les coûts de transport, de manutention et autres qui sont directement attribuables à l'acquisition des produits.

Intérêts dans des partenariats

Les intérêts dans des partenariats sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

| | |
|------------------------------|--------------|
| Bâtiments | 4 % et 10 % |
| Mobilier de bureau | 20 % |
| Équipement informatique | 20 % et 30 % |
| Matériel roulant | 10 % et 30 % |
| Pavages et voies d'évitement | 8 % |
| Balance à camion | 20 % |
| Machinerie et équipements | 10% et 20 % |
| Améliorations locatives | 20 % et 25 % |

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition

Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisés au coût. Le coût correspond à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Matériel roulant 5 ans

Actif incorporel

L'actif incorporel représente un logiciel et est comptabilisé au coût. Il est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20 %.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissable sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente les avantages économiques futurs résultant des actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément. L'écart d'acquisition n'est pas amorti et est soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle se rattache l'écart peut être inférieure à sa valeur comptable. Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur d'un montant égal à l'excédent est comptabilisée aux résultats.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont converties en dollars canadiens. Les éléments monétaires du bilan consolidé sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et les pertes résultant de la conversion sont compris dans les résultats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Impôts sur l'excédent

La coopérative utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser ses impôts sur l'excédent. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sur l'excédent sont comptabilisés pour tenir compte des incidences fiscales futures des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les actifs et passifs d'impôts futurs sur l'excédent sont mesurés à l'aide des taux d'imposition pratiquement en vigueur qui seront appliqués au cours de l'exercice où les écarts devraient se résorber. Pour leur part, les filiales utilisent la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices.

3. FLUX DE TRÉSORERIE

Les rentrées afférentes aux résultats consolidés de l'exercice se détaillent comme suit :

| | 2024 | 2023 |
|--|---------------------|---------------------|
| Excédent de l'exercice | 4 300 742 \$ | 7 791 886 \$ |
| Éléments n'affectant pas la trésorerie : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 699 632 | 506 981 |
| Amortissement des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition | 35 377 | 15 522 |
| Amortissement de l'actif incorporel | 4 994 | 4 992 |
| Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles | 29 832 | (138 526) |
| Variation nette sur instruments financiers dérivés | 822 388 | 140 365 |
| Gain sur cession de placements | - | (291 318) |
| Réduction de valeur d'un placement | 1 317 686 | - |
| Quote-part de Partenariat Agricole QMO S.E.C. | (268 826) | (330 400) |
| Impôts futurs | 76 397 | (88 177) |
| Impôts exigibles liés à l'excédent de l'exercice précédent | - | (1 802) |
| | <u>7 018 222 \$</u> | <u>7 609 523 \$</u> |

Les variations nettes des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaillent comme suit :

| | 2024 | 2023 |
|--|---------------------|-----------------------|
| Débiteurs | (4 958 645) \$ | (1 735 885) \$ |
| Impôts sur les bénéfices | (956 913) | 1 054 344 |
| Stocks | (7 768 127) | (2 431 225) |
| Acomptes sur stocks | 4 443 313 | 2 273 744 |
| Frais payés d'avance | (51 790) | (99 064) |
| Revenus différés | 846 322 | (1 604 035) |
| Créditeurs | 7 848 626 | 1 043 287 |
| Créditeurs - Partenariat Agricole QMO S.E.C. | <u>2 932 846</u> | <u>(2 177 975)</u> |
| | <u>2 335 632 \$</u> | <u>(3 676 809) \$</u> |

4. EXCÉDENT DE L'EXERCICE - RECOMMANDATION D'AFFECTATION

À son assemblée du 19 février 2025, le conseil d'administration a décidé de recommander à ses membres de distribuer une ristourne de 1 454 298 \$ pour son exercice terminé le 31 octobre 2024.

En considérant que les membres, en assemblée générale, approuvent ladite recommandation, les impôts sur l'excédent qui seront comptabilisés à la réserve consolidée de l'exercice suivant, conformément au Règlement d'application de la Loi sur les coopératives, sont les suivants :

| | 2024 |
|--|---------------------|
| Excédent de l'exercice | 2 542 529 \$ |
| Ristournes recommandées | <u>(1 454 298)</u> |
| | 1 088 231 |
| Impôts sur l'excédent de l'exercice | |
| Futurs liés à l'excédent de l'exercice | <u>479 822</u> |
| Montant à affecter à la réserve | <u>1 568 053 \$</u> |

Les impôts futurs liés à l'excédent de l'exercice sont constitués de l'écart temporaire sur les immobilisations corporelles, ainsi que des pertes fiscales reportées sur la valeur fiscale et de ristournes reçues en parts privilégiées pour un montant de 761 159 \$ en passif (1 240 981 \$ en 2023).

5. DÉBITEURS

| | 2024 | 2023 |
|---|----------------------|----------------------|
| Clients | | |
| Grains | 6 251 397 \$ | 6 156 460 \$ |
| Membres | 5 033 069 | 3 703 774 |
| Autres | 9 519 710 | 7 662 024 |
| Partenariat Agricole QMO S.E.C., partenariat | 1 433 691 | 1 169 515 |
| Provision pour créances douteuses | (597 460) | (424 694) |
| Taxes de ventes | 164 824 | 79 507 |
| Avance à recevoir de Partenariat Agricole QMO S.E.C., partenariat, taux préférentiel | <u>4 500 000</u> | <u>3 000 000</u> |
| | <u>26 305 231</u> \$ | <u>21 346 586</u> \$ |

6. STOCKS

| | 2024 | 2023 |
|---|----------------------|----------------------|
| Alimentation animale | 339 042 \$ | - \$ |
| Matériel d'emballage | 122 626 | 42 864 |
| Quincaillerie | 5 830 875 | 5 950 523 |
| Grains | 3 408 905 | - |
| Fertilisant | 818 974 | - |
| Produits de protection des cultures et semences | <u>15 898 605</u> | <u>12 657 513</u> |
| | <u>26 419 027</u> \$ | <u>18 650 900</u> \$ |

La provision pour dépréciation des stocks à leur valeur de réalisation nette s'élève à 1 106 157 \$ (801 418 \$ en 2023). La variation a été comptabilisée dans le coût des produits vendus.

7. PLACEMENTS

| | 2024 | 2023 |
|---|------------------|------------------|
| Sollio Groupe Coopératif - Parts ordinaires de catégorie A 924 parts (901 parts en 2023) | 23 100 \$ | 22 525 \$ |
| Sollio Groupe Coopératif - Parts ordinaires de catégorie B 2 113 337 parts | <u>2 113 337</u> | <u>2 113 337</u> |
| Solde à reporter | 2 136 437 \$ | 2 135 862 \$ |

7. PLACEMENTS (suite)

| | 2024 | 2023 |
|--|----------------------|----------------------|
| Solde reporté | 2 136 437 \$ | 2 135 862 \$ |
| Sollio Groupe Coopératif - Parts ordinaires de catégorie D 12 400 440 parts (13 611 418 parts en 2023) | 12 400 440 | 13 611 418 |
| Autres Coopératives | 2 894 | 2 894 |
| Participation de 11,28 % dans 9372-4409 Québec inc. | 541 794 | 541 794 |
| Partenariat Agricole GQ S.E.C. 750 752 parts ordinaires de catégorie A, représentant une participation de 8,89 % | 750 752 | 750 752 |
| 1 407 661 parts privilégiées de catégorie C | 1 407 661 | 1 407 661 |
| Provision pour dévaluation | (1 317 686) | - |
| Parts sociales | | |
| Coopérative Beauharnois en santé - coop de solidarité | 500 | 500 |
| Centre Coopératif de grains | 5 000 | 5 000 |
| Coopérative de développement régional du Québec | 100 | 100 |
| Effet à recevoir d'une société, sans intérêts ^(a) | - | 300 000 |
| 8,89 % des actions de catégorie A de Grains Québec Commandité inc. | 89 | 89 |
| 159 669 actions de catégorie A, représentant une participation de 2,59 % de 2836072 Ontario inc. | 159 669 | 159 669 |
| Billet à recevoir d'un partenariat, Partenariat Agricole QMO S.E.C., taux préférentiel de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, subordonné au remboursement de la marge de crédit de la Fédération des caisses Desjardins du Québec détenue par le partenariat, sans modalités d'encaissement | <u>2 208 950</u> | <u>4 741 902</u> |
| | 18 296 600 | 23 657 641 |
| Placements réalisables au cours du prochain exercice | <u>3 049 767</u> | <u>1 807 150</u> |
| | <u>15 246 833</u> \$ | <u>21 850 491</u> \$ |

a) Au cours de l'exercice, la coopérative a procédé à l'annulation d'un placement de 300 000 \$ en contrepartie de l'acquisition d'immobilisations corporelles.

8. INTÉRÊTS DANS DES PARTENARIATS

| | 2024 | 2023 |
|---|---------------------|---------------------|
| 50 parts ordinaires de catégorie A, représentant une participation de 50 % dans Partenariat Agricole QMO S.E.C. | 4 557 947 \$ | 4 289 121 \$ |
| 50 actions ordinaires de catégorie A, représentant une participation de 50% dans Commandité QMO inc. | <u>50</u> | <u>50</u> |
| | <u>4 557 997 \$</u> | <u>4 289 171 \$</u> |

La société Partenariat Agricole QMO S.E.C. est impliquée dans la mise en marché de produits agricoles, plus spécifiquement les aliments du bétail et les produits et services du secteur végétal. La société Commandité QMO inc. agit à titre de commandité pour la société en commandite.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 2024 | | 2023 | |
|------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette | Valeur nette |
| Terrains | 2 230 483 \$ | - \$ | 2 230 483 \$ | 1 718 672 \$ |
| Bâtiments | 9 222 420 | 2 418 774 | 6 803 646 | 4 501 751 |
| Mobilier de bureau | 160 018 | 103 168 | 56 850 | 69 249 |
| Équipement informatique | 835 458 | 668 448 | 167 010 | 214 499 |
| Matériel roulant | 411 665 | 293 022 | 118 643 | 167 801 |
| Machinerie et équipements | 3 615 670 | 1 619 944 | 1 995 726 | 541 238 |
| Pavages et voies d'évitement | 738 930 | 356 522 | 382 408 | 305 018 |
| Balance à camion | 231 695 | 225 451 | 6 244 | 7 804 |
| Améliorations locatives | 117 921 | 69 256 | 48 665 | 59 119 |
| Bâtiment en construction | - | - | - | 102 276 |
| | <u>17 564 260 \$</u> | <u>5 754 585 \$</u> | <u>11 809 675 \$</u> | <u>7 687 427 \$</u> |

10. BIENS LOUÉS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

| | 2024 | | 2023 | |
|------------------|-------------------|----------------------|------------------|-------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette | Valeur nette |
| Matériel roulant | <u>135 360 \$</u> | <u>58 991 \$</u> | <u>76 369 \$</u> | <u>111 746 \$</u> |

11. EMPRUNT BANCAIRE

La coopérative dispose de deux marges de crédit qui totalisent 13 000 000 \$ dont 5 500 000 \$ n'est pas utilisé au 31 octobre 2024. Ces emprunts sont garantis par une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des créances et des biens en stock corporels et incorporels présents et futurs pour un montant de 13 000 000 \$ et ils sont renouvelables annuellement. Les créances et les stocks ont une valeur nette comptable de 34 170 944 \$.

La coopérative est coemprunteur d'une marge de crédit de 10 000 000 \$ dont aucun solde est utilisé au 31 octobre 2024. Cet emprunt est garanti par une hypothèque mobilière de deuxième rang sur l'universalité des créances, des stocks et des biens meubles corporels et incorporels présents et futurs pour un montant de 10 000 000 \$. Les créances et les stocks ont une valeur nette comptable de 34 170 944 \$.

Une des filiales dispose d'une marge de crédit, conjointe avec 9406-5299 Québec inc., société mère, autorisée de 5 000 000 \$ dont aucune somme n'est utilisée au 31 octobre 2024. De plus, la société dispose d'une ligne de change de 1 000 000 \$ dont aucune somme n'est utilisée au 31 octobre 2024. Elles sont garanties par une hypothèque mobilière de premier rang de 7 000 000 \$ de la société et de sa société mère grevant l'universalité des biens meubles corporels et incorporels, présents et futurs, ayant une valeur nette de 3 458 280 \$. La convention est renouvelable annuellement.

12. CRÉDITEURS

| | 2024 | 2023 |
|--|----------------------|----------------------|
| Fournisseurs | | |
| Membres | 3 620 912 \$ | 2 637 862 \$ |
| Sollio Groupe Coopératif | 6 743 641 | 1 378 996 |
| Autres fournisseurs et frais courus | 15 323 468 | 13 782 230 |
| Charges sociales et retenues à la source | <u>80 676</u> | <u>120 983</u> |
| | <u>25 768 697 \$</u> | <u>17 920 071 \$</u> |

13. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur des instruments financiers dérivés à la fin de l'exercice est la suivante :

| | 2024 | | 2023 | |
|------------------------|---------------------|-----------------------------|---------------------|-----------------------------|
| | Valeur notionnelle | Juste valeur actif (passif) | Valeur notionnelle | Juste valeur actif (passif) |
| <i>Court terme</i> | | | | |
| Contrats de change | 1 352 500 \$ | (8 372) \$ | 1 251 500 \$ | (14 218) \$ |
| Contrats à terme | <u>12 928 514</u> | <u>(712 096)</u> | <u>-</u> | <u>-</u> |
| | <u>14 281 014</u> | <u>(720 468)</u> | <u>1 251 500</u> | <u>(14 218)</u> |
| <i>Long terme</i> | | | | |
| Swap de taux d'intérêt | <u>4 754 286 \$</u> | <u>(148 885) \$</u> | <u>5 446 429 \$</u> | <u>(32 747) \$</u> |

Les instruments financiers dérivés sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont comptabilisés à la juste valeur déterminée par un courtier selon les cours de marché. Les gains et pertes attribuables aux variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés, non désignés comme couverture, sont comptabilisés aux résultats.

14. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

| | 2024 | 2023 |
|---|------------------|------------------|
| Contrat de location de matériel roulant, 10,62 %, échéant en février 2027 | 36 932 \$ | 50 175 \$ |
| Contrat de location de matériel roulant, 13,38 %, échéant en juillet 2028 | <u>41 150</u> | <u>48 230</u> |
| | 78 082 | 98 405 |
| Obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice | <u>23 343</u> | <u>20 858</u> |
| | <u>54 739 \$</u> | <u>77 547 \$</u> |

14. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)

Les paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location-acquisition au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

| | |
|---|------------------|
| 2025 | 31 710 \$ |
| 2026 | 31 710 |
| 2027 | 19 750 |
| 2028 | <u>10 328</u> |
| | 93 498 |
| Intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles | <u>15 416</u> |
| | <u>78 082 \$</u> |

15. DETTE À LONG TERME

| | 2024 | 2023 |
|--|---------------------|---------------------|
| Emprunts Fédération des Caisse Desjardins du Québec, 5,84 %, renouvelables en novembre 2025, garantis par une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des créances, des stocks et des biens meubles et immeubles corporels et incorporels, présents et futurs pour un montant de 30 000 000 \$, ayant une valeur nette de 45 941 674 \$, capital et intérêts remboursables par versements mensuels de 57 679 \$ plus les intérêts | 4 581 250 \$ | 5 273 393 \$ |
| Emprunt Fédération des Caisse Desjardins du Québec, 5,95 %, renouvelable en avril 2026, garanti par une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des créances, des stocks et des biens meubles et immeubles corporels et incorporels, présents et futurs pour un montant de 30 000 000 \$, ayant une valeur nette de 45 941 674 \$, solde du capital remboursable intégralement à la fin de l'emprunt et intérêts remboursables par versements mensuels variables | <u>2 228 582</u> | <u>3 228 582</u> |
| | 6 809 832 | 8 501 975 |
| Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice | <u>1 192 143</u> | <u>1 192 143</u> |
| | <u>5 617 689 \$</u> | <u>7 309 832 \$</u> |

15. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

| | |
|------|--------------|
| 2025 | 1 192 143 \$ |
| 2026 | 1 192 143 \$ |
| 2027 | 1 192 143 \$ |
| 2028 | 1 192 143 \$ |
| 2029 | 1 192 143 \$ |

16. ACTIF (PASSIF) D'IMPÔTS FUTURS

Le montant des impôts futurs attribuables à chaque type d'écart temporaire, de pertes fiscales inutilisées et de réductions d'impôts inutilisées se détaille comme suit :

| | 2024 | 2023 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Immobilisations corporelles | (492 323) \$ | (467 740) \$ |
| Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition | 736 | 218 |
| Ristournes en parts | (4 167 060) | (4 167 060) |
| Gain non matérialisé sur taux de change | - | (242) |
| Gain en capital | (197 254) | (197 254) |
| Pertes fiscales inutilisées | 3 574 132 | 3 207 176 |
| Dépenses R&D non utilisées | 66 403 | 66 403 |
| Écart résultant de la consolidation | <u>(44 413)</u> | <u>30 974</u> |
| | <u>(1 259 779) \$</u> | <u>(1 527 525) \$</u> |

Le solde des impôts futurs est ventilé entre l'actif et le passif d'impôts futurs comme suit :

| | 2024 | 2023 |
|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Actif d'impôts futurs | 25 615 \$ | 26 625 \$ |
| Passif d'impôts futurs | <u>(1 285 394)</u> | <u>(1 554 150)</u> |
| | <u>(1 259 779) \$</u> | <u>(1 527 525) \$</u> |

17. PARTS PRIVILÉGIÉES RACHETABLES

| | 2024 | 2023 |
|--|--------------------|--------------------|
| Parts privilégiées de catégorie R, 3,20 % | 1 724 307 \$ | 1 762 086 \$ |
| Parts privilégiées rachetables au cours du prochain exercice | <u>(1 724 307)</u> | <u>(1 762 086)</u> |
| | <u>- \$</u> | <u>- \$</u> |

18. CAPITAL SOCIAL

L'avoir des membres de la coopérative est composé de parts sociales, de parts privilégiées ainsi que de parts associés. La coopérative peut émettre un nombre illimité de parts sociales d'une valeur nominale de 10 \$ chacune. Tout membre doit détenir 100 parts sociales de 10 \$ pour un total de 1 000 \$. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts sociales détenues. Ces parts sont payables de la façon suivante : 250 \$ au moment de la souscription, le solde étant payable à même les ristournes futures qui seront déclarées. Le solde peut être payé par anticipation au gré du détenteur.

Un membre auxiliaire particulier doit détenir 1 part sociale de 10 \$ chacune pour un total de 10 \$. Ce membre ne détient aucun droit de vote mais a le droit aux ristournes.

Un membre auxiliaire entreprise doit détenir 10 parts sociales de 10 \$ chacune pour un total de 100 \$. Ce membre ne détient aucun droit de vote mais a le droit aux ristournes.

Un membre associé doit détenir 100 parts sociales de 10 \$ chacune pour un total de 1 000 \$. Ce membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts sociales détenues. Le poids relatif des votes exprimés par les membres associés peut totaliser au plus 25 % des voies totales. Ces parts sont payables de la façon suivante : 250 \$ au moment de la souscription, le solde étant payable à même les ristournes futures qui seront déclarées. Le solde peut être payé par anticipation au gré du détenteur.

Le règlement de la coopérative autorise le conseil à émettre diverses catégories de parts privilégiées et à en déterminer le montant, les privilèges, intérêts, droits et restrictions, ainsi que les conditions et les termes de paiement, de rachat et de leur remboursement.

Parts privilégiées, valeur nominale de 1 \$, sans intérêts, remboursables au capital versé au gré du conseil.

18. CAPITAL SOCIAL (suite)

Parts privilégiées de catégorie R, valeur nominale de 1 \$, intérêts non cumulatifs de 3,2 % à 4,5 % en 2024, révisable annuellement, émises dans le cadre du Régime d'investissement coopératif, rachetables à la valeur nominale sur décision du conseil d'administration à compter de décembre 2024, décembre 2025, décembre 2026, décembre 2027 et décembre 2028.

Parts privilégiées de catégorie LCF-2017, valeur nominale de 1 \$, sans intérêts, émises dans le cadre d'acquisition d'actifs, rachetables sur décision du conseil d'administration.

| | 2024 | 2023 |
|--|----------------------|----------------------|
| Parts émises et payées, présentées à l'avoir des membres : | | |
| 947 parts sociales (934 en 2023) | 861 248 \$ | 849 935 \$ |
| 71 parts membres associés (69 en 2023) | 70 062 | 64 500 |
| 719 parts membres auxiliaires particuliers (570 en 2023) | 7 190 | 5 700 |
| 91 parts membres auxiliaires entreprises (81 en 2023) | <u>7 725</u> | <u>6 557</u> |
| | <u>946 225 \$</u> | <u>926 692 \$</u> |
| Parts privilégiées, présentées à l'avoir : | | |
| - Parts privilégiées | 7 478 922 \$ | 7 841 690 \$ |
| - Parts privilégiées de catégorie R | 9 988 006 | 9 343 740 |
| - Parts privilégiées de catégorie LCF-2017 | <u>2 836 000</u> | <u>2 836 000</u> |
| | <u>20 302 928 \$</u> | <u>20 021 430 \$</u> |

18. CAPITAL SOCIAL (suite)

Au cours de l'exercice, le capital social et les parts privilégiées ont varié de la façon suivante :

| | 2024 | 2023 |
|---|----------------------|----------------------|
| Solde au début de l'exercice | 20 948 122 \$ | 18 971 810 \$ |
| Augmentation | | |
| - Parts sociales | 21 245 | 24 531 |
| - Parts auxiliaires | 2 988 | 2 511 |
| - Parts associées | 5 562 | 20 750 |
| - Parts privilégiées | 1 337 875 | 1 260 707 |
| - Parts privilégiées de catégorie R | <u>2 380 474</u> | <u>2 474 938</u> |
| | <u>24 696 266</u> | <u>22 755 247</u> |
| Remboursement et rachat | | |
| - Parts sociales | (9 932) | (8 954) |
| - Parts auxiliaires | (330) | (533) |
| - Parts privilégiées | (1 700 643) | (1 035) |
| - Parts privilégiées de catégorie R | (11 901) | (34 517) |
| - Parts privilégiées présentées à titre de passif financier | <u>(1 724 307)</u> | <u>(1 762 086)</u> |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>21 249 153 \$</u> | <u>20 948 122 \$</u> |

19. OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué 58,66 % (61,05 % en 2023) de ses opérations avec ses membres au sens du règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

20. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par la coopérative et ses filiales en vertu de contrats de location d'immeuble et de matériel roulant venant à échéances diverses entre février 2025 et mars 2029 totalisent 1 764 072 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

| | |
|------|------------|
| 2025 | 492 317 \$ |
| 2026 | 389 356 \$ |
| 2027 | 364 490 \$ |
| 2028 | 365 354 \$ |
| 2029 | 152 555 \$ |

20. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (suite)

En vertu d'une entente avec Sollio Groupe Coopératif, la coopérative s'engage à acheter 95 % de son approvisionnement en produits de moulée et de quincaillerie et matériaux de Sollio Groupe Coopératif.

De plus, une des filiale s'est engagée à verser des redevances de 40 % sur les ventes annuelles de certaines catégories de semence de laitue.

21. ÉVENTUALITÉS

La coopérative a signé, dans le cadre d'un contrat de location conclu auprès de Sollio Groupe Coopératif, une lettre de cautionnement d'un montant de 200 000 \$.

De plus, la coopérative est responsable de sa quote-part des passifs et des obligations du Partenariat Agricole QMO S.E.C. Ces passifs et obligations se résument par des emprunts bancaires d'un montant autorisé total de 25 000 000 \$ dont aucun montant n'est utilisé au 31 octobre 2024. Il n'est pas possible d'estimer l'exposition de la coopérative à d'autres obligations éventuelles. Toutefois, si la coopérative devait s'acquitter de l'une ou l'autre de ces obligations, elle aurait un droit sur les actifs du partenariat.

Le conseil d'administration a accepté la dissolution du partenariat dans Partenariat Agricole GQ S.E.C. Afin de représenter la valeur réelle que la coopérative estime récupérer, une dévaluation du placement de 1 317 686 \$ a été constatée dans les états financiers. Les activités de commercialisation de grain sont maintenant administrées par Uniag Coopérative depuis juin 2024.

22. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué environ 42 % (32 % en 2023) de ses achats de Sollio Groupe Coopératif.

De plus, au cours de l'exercice, la coopérative a effectué environ 27 % (0 % en 2023) de ses ventes de grains auprès d'un client important.

23. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la coopérative a engagé les dépenses et revenus suivants envers le partenariat :

| | 2024 | 2023 |
|--|---------------|---------------|
| Partenariat agricole QMO S.E.C, partenariat | | |
| Refacturation de dépenses | 4 805 497 \$ | 4 259 713 \$ |
| Revenu d'intérêts | 206 073 \$ | 428 803 \$ |
| Achats | 58 283 113 \$ | 61 167 084 \$ |

De plus, des opérations ont été réalisées avec les entreprises des membres du conseil d'administration dans le cours normal des opérations de la coopérative.

Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités. Les revenus et les dépenses sont évalués à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés. Les comptes clients et les comptes fournisseurs sont évalués au coût, déterminé au moyen de leurs flux de trésorerie non actualisés. Aucun écart n'a résulté de ces opérations.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la coopérative est exposée au 31 octobre 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la coopérative à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la coopérative est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

La coopérative consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La coopérative évalue la condition financière de ses clients sur une base continue et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. La coopérative établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. Au 31 octobre 2024, aucun montant (56 % en 2023) du total des comptes clients sont à recevoir d'une société importante.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la coopérative éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La coopérative est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses besoins opérationnels et en recourant à des multiples sources de financement pour maintenir sa flexibilité.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La coopérative est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la coopérative à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent la coopérative à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes. Cependant, une variation de 1 % du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur les résultats consolidés et la situation financière de la coopérative.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

La coopérative réalise des ventes et effectue des achats en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actifs et de passifs sont exposés aux fluctuations des devises. À la fin de l'exercice, les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères, sont les suivants :

| | 2024 | | 2023 | |
|--------------|------------|-----------------------------|------------|-----------------------------|
| | Euros € | Dollars américains \$ | Euros € | Dollars américains \$ |
| Encaisse | - | 1 267 173 | - | 1 163 719 |
| Clients | - | 5 820 119 | - | 1 577 023 |
| Fournisseurs | 414 552 | 4 723 129 | 28 248 | 6 109 836 |

| | 2024 | 2023 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| ANNEXE A - CHIFFRE D'AFFAIRES | | |
| Grains | 95 903 692 \$ | 119 862 057 \$ |
| Agricole | 56 970 206 | 59 803 879 |
| Semences | 44 720 217 | 44 024 463 |
| Détail | 23 565 277 | 24 400 064 |
| Autres | <u>8 131</u> | <u>5 700</u> |
| | <u>221 167 523 \$</u> | <u>248 096 163 \$</u> |
| ANNEXE B - COÛT DES PRODUITS VENDUS | | |
| Stocks au début de l'exercice | 18 650 900 \$ | 16 219 675 \$ |
| Achats | 206 804 989 | 229 860 320 |
| Frais de transport | 1 182 306 | 25 901 |
| Augmentation de la dépréciation des stocks | <u>304 739</u> | <u>72 387</u> |
| | 226 942 934 | 246 178 283 |
| Stocks à la fin de l'exercice | <u>26 419 027</u> | <u>18 650 900</u> |
| | <u>200 523 907 \$</u> | <u>227 527 383 \$</u> |
| ANNEXE C - AUTRES PRODUITS (CHARGES) | | |
| Quote-part des partenariats | 268 826 \$ | 330 400 \$ |
| Dividendes | 63 162 | 2 481 |
| Gain (perte) sur cession et mise hors d'usage d'immobilisations corporelles | (29 832) | 138 526 |
| Gain sur cession de placement | - | 291 318 |
| Perte non matérialisée sur instruments financiers dérivés | (855 134) | (140 365) |
| Ristournes - autres | 2 424 | 2 910 |
| Réduction de valeur d'un placement | (1 317 686) | - |
| Subvention | <u>-</u> | <u>10 000</u> |
| | <u>(1 868 240) \$</u> | <u>635 270 \$</u> |



L'avenir de l'agriculture se cultive dès maintenant.

Samuel Grégoire (Ferme des Étangs) et son experte-conseil, Kim Lamoureux

Les réalisations de 2024

Uniag révèle sa nouvelle marque employeur : *Mon champ d'accomplissement*

Lors de la dernière assemblée générale annuelle, Uniag Coopérative a dévoilé sa nouvelle marque employeur, fruit d'une collaboration avec l'agence de marketing RH de renom : Sept24. Ce projet s'est inscrit dans une démarche concertée avec Sollio Groupe Coopératif pour faire rayonner le réseau coopératif agricole en tant qu'employeur de choix tout en mettant en valeur les forces et particularités distinctives de chaque coopérative.



Centre d'engrais de Napierville

Le centre d'engrais de Napierville franchit une nouvelle étape avec des améliorations importantes visant à optimiser l'efficacité et la rapidité des opérations. Grâce à un tout nouveau système de réception, comprenant un convoyeur à chaîne, un élévateur et un convoyeur de distribution, la manipulation des intrants se fait désormais de manière plus fluide et efficace.

Du côté de l'expédition, l'installation d'une trémie de 24 pieds de long, d'un élévateur et d'un mélangeur de 14,5 TM permet une préparation plus rapide et homogène des mélanges, assurant ainsi un service encore plus performant. Ces investissements témoignent de notre engagement à toujours mieux répondre aux besoins des producteurs en offrant des infrastructures modernes et adaptées à leurs réalités.



Uniag devient propriétaire à Saint-Louis-de-Gonzague

Afin de marquer cette étape importante, Uniag Coopérative a organisé une petite célébration le 4 décembre dernier pour souligner l'acquisition ainsi que l'excellent travail accompli par la nouvelle équipe en place au dépanneur de Saint-Louis-de-Gonzague. Cet événement a réuni des employés de la coopérative, gestionnaires et membres du conseil d'administration. Même M. Robert Brault, affectueusement surnommé « Oncle Bob », y a pris part.



UNE ÉQUIPE QUI SE DÉMARQUE



Chaque année, des employés d'Uniag Coopérative s'illustrent par leur performance, leur dévouement à la coopérative et leur travail d'équipe.

En voici quelques-uns qui ont été reconnus en 2024.

Productions animales



Gaëlle Thouny finaliste du prestigieux titre de l'Expert-conseil de l'année dans la catégorie ruminants ainsi que le prix Expert-conseil de l'année *SYNCHRO*. Son expertise a aussi été reconnue avec le prix interne de la Bottine d'Or remis annuellement par la Coopérative, à l'expert-conseil s'étant démarqué. Félicitations Gaëlle !

Productions végétales



Bravo à Rami Razzouk pour ses accomplissements remarquables ! Il a été nommé Expert-conseil de l'année dans le secteur horticole et s'est également distingué en remportant le prix Performance Protection des cultures. Ces honneurs, décernés lors de la rencontre des experts-conseils, reflètent sa passion envers ses clients et son excellence dans le domaine. Félicitations, Rami !



Nous célébrons Bianca Taillefer en tant que Révélation de l'année secteur végétal. Elle s'est également démarquée en remportant le prix Étoile montante semences. Ses efforts ont été honorés lors de la rencontre des experts-conseils, organisée par Sollio Agriculture, en septembre dernier. Ces distinctions témoignent de son engagement envers ses clients et le développement des affaires. Félicitations, Bianca !

Secteur détail



Marteau d'Or
Remis annuellement, ce prix récompense le gérant de la succursale ayant connu les meilleures performances, selon certains critères. Félicitations à Patrick Loïselle, gérant du BMR Express de Sainte-Barbe, ainsi qu'à toute son équipe!

Secteur corporatif



Prix de la bienveillance
Pierrette Guérin, agente de support aux ventes remporte le prix de la bienveillance. Le support qu'elle apporte à l'équipe a été récompensé lors du Sommet Uniag le 30 janvier 2025.

VIE ASSOCIATIVE



Fonds coopératif d'aide à la relève agricole

En mars 2024, lors de son Assemblée générale, Uniag a remis un total de 27 855 \$ en bourse aux jeunes participants du Fonds : Jenna Soesbergen, Amanda Lukassen, Samuel Grégoire et Valérie Quesnel. Visitez uniag.coop pour en savoir plus sur ce programme.



Les parties de hockey : un succès qui devient une tradition

Uniag Coopérative a récemment eu le plaisir d'organiser trois parties de hockey mémorables pour ses membres. Ce rendez-vous annuel est toujours très attendu par les passionnés de sport, et cette année n'a pas fait exception. Près de 70 amateurs de hockey ont enfilé leurs patins et leur équipement pour se mesurer dans une ambiance à la fois compétitive et conviviale.



Ces matchs amicaux, qui se sont déroulés dans trois lieux distincts – l'Aréna de Napierville (QC), l'Aréna de Sainte-Martine (QC) et le Complexe sportif de St-Isidore (ON) – ont été l'occasion parfaite de rassembler nos membres autour de leur passion commune.

Au-delà des performances sur la glace, ces événements ont permis de renforcer les liens entre les participants, de partager des moments comiques et de célébrer les valeurs d'unité et d'esprit sportif qui nous tiennent tant à cœur.

Journées COOP

Nous avons eu le plaisir d'organiser six Journées Coop dans les places d'affaires d'Uniag (BMR de Napierville, BMRexpress de Sainte-Martine, Agrizone de Saint-Polycarpe, BMRexpress de Sainte-Barbe, Agrizone de St-Isidore et Agrizone de St-Albert). Ces événements ont permis à nos membres de se retrouver dans une ambiance conviviale. Merci à tous les participants et partenaires qui ont contribué au succès de ces journées! Ensemble, nous renforçons les liens qui unissent notre communauté et faisons avancer notre coopérative.



Colloque féminin

Trois membres de notre coopérative ont pris part au Colloque coopératif féminin organisé par Sollio Groupe Coopératif les 18 et 19 novembre à Thetford Mines. De gauche à droite, Elyse Gendron de la ferme Val-Bisson, Amanda Lukassen de Suntor Holstein et Betty Mercier de la ferme Bri-Mer. Merci mesdames pour votre implication!



Semaine de la coopération, du 13 au 20 octobre 2024

Pendant cette semaine bien spéciale, des duos d'employés ont été à la rencontre de membres. Environ 50 fermes membres réparties sur le territoire ont été visitées. En parallèle, 250 membres se sont rendus dans l'une ou l'autre de nos sept succursales pour participer au tirage de cartes-cadeaux BMR. Félicitations aux trois gagnants : Réjean Langevin, de Ste-Barbe (250 \$), Aldéric Laflèche de St-Albert (250 \$) & Michaël Galipeau (500 \$) de St-Isidore.

Une 14^e édition réussie pour le Forum coopératif féminin 2024

Des membres d'Agiska Coopérative, Covris Coopérative et Uniag Coopérative se sont retrouvées le 9 avril dernier à l'Hôtel Rive Gauche de Beloeil. Cette journée de rassemblement, devenue une tradition annuelle pour les coopératrices de la Montérégie et du Centre-du-Québec, a été animée par Mme Jeannine Chartrand, présidente de Covris Coopérative et administratrice de Sollio Groupe Coopératif. Les trois conférences étaient axées sur le développement professionnel et personnel des participantes.



Dîners des Fêtes

Une tradition annuelle placée sous le signe de la convivialité, de la reconnaissance et de la solidarité. Ces rencontres chaleureuses ont permis de célébrer les accomplissements collectifs tout en renforçant les liens qui unissent la communauté coopérative.

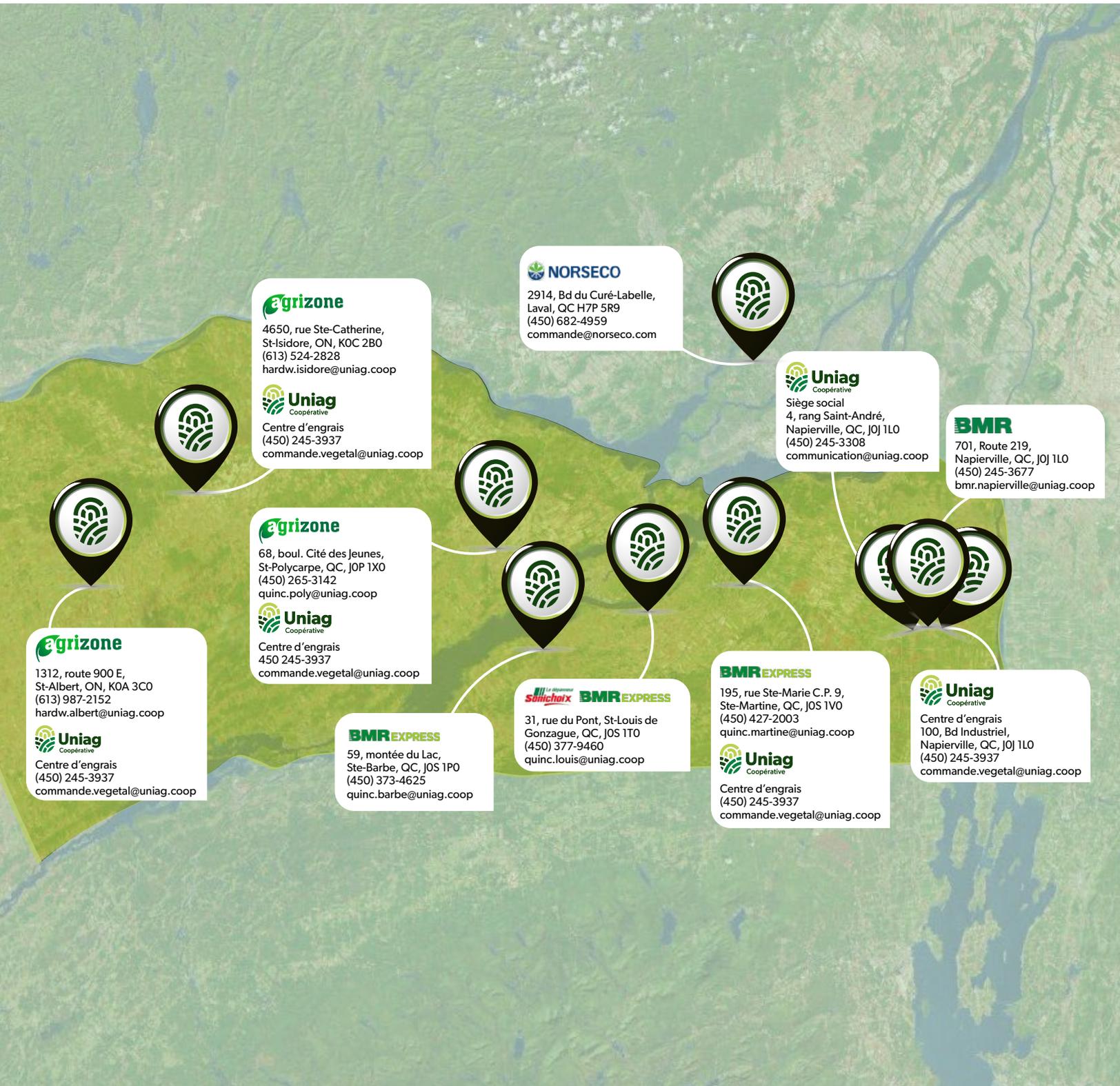


Le 10 décembre dans une serre de Maraîcher J.P.L. Guérin & Fils inc. (Sherrington, Québec).

Le 11 décembre dans la nouvelle étable de Terryland Farms (St-Eugène, Ontario).

Le 13 décembre au Centre de curling d'Ormstown (Ormstown, Québec).

Merci à nos hôtes !



agrizone

4650, rue Ste-Catherine,
St-Isidore, ON, K0C 2B0
(613) 524-2828
hardw.isidore@uniag.coop

Uniag
Coopérative

Centre d'engrais
(450) 245-3937
commande.vegetal@uniag.coop

NORSECO

2914, Bd du Curé-Labelle,
Laval, QC H7P 5R9
(450) 682-4959
commande@norseco.com

Uniag
Coopérative

Siège social
4, rang Saint-André,
Napierville, QC, J0J 1L0
(450) 245-3308
communication@uniag.coop

BMR

701, Route 219,
Napierville, QC, J0J 1L0
(450) 245-3677
bmr.napierville@uniag.coop

agrizone

68, boul. Cité des Jeunes,
St-Polycarpe, QC, J0P 1X0
(450) 265-3142
quinc.poly@uniag.coop

Uniag
Coopérative

Centre d'engrais
450 245-3937
commande.vegetal@uniag.coop

agrizone

1312, route 900 E,
St-Albert, ON, K0A 3C0
(613) 987-2152
hardw.albert@uniag.coop

Uniag
Coopérative

Centre d'engrais
(450) 245-3937
commande.vegetal@uniag.coop

BMR EXPRESS

59, montée du Lac,
Ste-Barbe, QC, J0S 1P0
(450) 373-4625
quinc.barbe@uniag.coop

Sanichaix BMR EXPRESS

31, rue du Pont, St-Louis de
Gonzague, QC, J0S 1T0
(450) 377-9460
quinc.louis@uniag.coop

BMR EXPRESS

195, rue Ste-Marie C.P. 9,
Ste-Martine, QC, J0S 1V0
(450) 427-2003
quinc.martine@uniag.coop

Uniag
Coopérative

Centre d'engrais
(450) 245-3937
commande.vegetal@uniag.coop

Uniag
Coopérative

Centre d'engrais
100, Bd Industriel,
Napierville, QC, J0J 1L0
(450) 245-3937
commande.vegetal@uniag.coop